

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

DEPOSEE PAR : M. LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

OBJET : DEMANDE DE REVALORISATION DES SECTEURS DU SOCIAL ET DU MEDICO-SOCIAL SOLIDAIRES.

CONSIDERANT les difficultés auxquelles sont confrontées les professions appartenant au secteur du social et du médico-social, notamment en termes de rémunération, de qualité de vie au travail, de formation, et de recrutement,

CONSIDERANT l'urgence à renforcer l'attractivité de ces métiers,

CONSIDERANT leur rôle primordial auprès des plus vulnérables démontré chaque jour, et plus encore tout au long de la pandémie que nous traversons,

CONSIDERANT l'importance que revêt ce secteur en Corse, notamment au vu de nos caractéristiques démographiques,

CONSIDERANT le Ségur de la Santé mené par le Gouvernement français au cours de l'année 2020,

CONSIDERANT que ce Gouvernement s'était engagé à mener des travaux sur l'attractivité du secteur social et médico-social,

CONSIDERANT la revalorisation de 183 euros nets par mois pour les seuls professionnels des établissements sociaux et médico-sociaux rattachés à un établissement public,

CONSIDERANT l'exclusion de cette revalorisation des acteurs et structures du privé non-lucratif, hors EHPAD de statut privé non lucratif,

CONSIDERANT l'inégalité de traitement entre le secteur public et le secteur solidaire,

CONSIDERANT que cette inégalité est injustifiée et inepte,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE au Gouvernement français de respecter ses engagements en revalorisant les secteurs du social et du médico-social solidaires, au même titre que les professionnels du public.